

## SE-UNSA MARNE

Maison des syndicats  
15 bd de la paix  
BP 149 51055 REIMS cedex  
Rez de chaussée avant l'ascenseur  
03 26 88 25 53  
[51@se-uns-a.org](mailto:51@se-uns-a.org)  
<http://sections.se-uns-a.org/51/>



## FLASH-INFOS ECOLES du 13 janvier 2012



*Merci d'afficher la pièce jointe ou de transférer le mail à vos collègues*

- 1/ Carte scolaire : 42 postes en moins pour faire plus !
- 2/ Se mobiliser localement avec le SE-UNSA
- 3/ Groupe de travail mouvement
- 4/ Fiches pratiques : Rémunération 2012

### 1/ Carte scolaire : 42 postes en moins pour faire plus dans les écoles de la Marne!

**-80 000 postes + 100 000 élèves sur le quinquennat du président Sarkozy !**

Répartition de la misère pour la rentrée 2012 dans notre académie et le département de la Marne :

**Ecoles : Marne = - 42** Moins 153 postes dans les écoles de l'académie  
Ardennes = - 43      Aube = - 27      Haute-Marne = - 41

**Collèges : Marne = - 15** Moins 38 postes dans les collèges de l'académie  
Ardennes = - 12      Aube = - 8      Haute-Marne = - 3

**Lycées professionnels** = - 72 postes    **Lycées d'enseignement général et technique** = - 67 postes

**Emplois administratifs** = - 11 postes (Dont 4 en établissements et 7 dans les services déconcentrés).

**Total : - 341 pour l'ensemble de l'Académie.**



Pour l'UNSA Education, cette carte scolaire est tout aussi inacceptable qu'étaient les précédentes. Le système éducatif est au bord de l'implosion. Les enseignants et l'ensemble des personnels n'en peuvent plus.

L'UNSA Education Marne dénonce une nouvelle fois cette politique du chiffre. L'Etat mène une politique mortifère pour l'avenir de nos enfants.

Cette politique se fait au détriment du service que le service public d'éducation se doit d'offrir aux élèves et aux parents de notre région.

L'autosatisfaction gouvernementale n'est pas de mise quand ces mesures se traduisent par un recul de la scolarisation en maternelle, un recul de la scolarisation dans de bonnes conditions des élèves, en général et des élèves en situation de handicap, un recul des aides apportées aux élèves en difficulté, un recul des moyens de remplacement. L'inquiétude est vive à tous les niveaux d'enseignement.

**Les personnels de l'éducation ne porteront pas la responsabilité de la casse du système éducatif. C'est au Ministre, au Recteur et au Président de la République de rendre des comptes à la nation.**

« Note d'humour, mais ce n'est pas drôle », le recteur explique en substance, dans une note d'information, que nous n'aurions pas à nous plaindre dans la mesure où dans le second degré, nous aurions dû avoir moins 235 postes ... mais nous n'en aurions en réalité que moins 177 !

Faut-il vous dire merci, Monsieur le Recteur ?



## 2/ Se mobiliser localement avec le SE-UNSA

Construisons ensemble la mobilisation > <http://www.se-unsas.org/spip.php?article3915>

Le SE-UNSA Marne 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré dépose une alerte sociale auprès de l'IA et construira des actions de rassemblement, de manifestation voire de grève aux moments jugés opportuns (CTS, CDEN ...)

Rien ne peut se faire sans vous ! Faites nous connaître ce qui se passe dans votre école, votre établissement...

## 3/ Groupe de travail mouvement



Comme chaque année, nous participons à un groupe de travail sur les règles du mouvement.

L'administration nous a demandé une réflexion sur les priorités de cartes scolaires concernant les postes de brigades.... Signe qui ne trompe pas au regard du contexte du niveau des suppressions de postes pour 2012 !

Nous avons également étudié la suppression du fléchage de postes d'adjoints en langues vivante et comment sortir du dispositif.

Nous avons « dépeussieré » le texte général et le Se-UNSA a proposé diverses modifications :

-augmenter le nombre de TRS dans les circonscriptions : ces postes permettent de stabiliser les collègues sur des temps partiels constants.

-Priorités carte scolaire, en cas de fermeture d'un poste d'adjoint : nous proposons, qu'un volontariat soit possible .La priorité carte scolaire pourrait donc être transférée à un autre enseignant que le dernier arrivé (si celui-ci est d'accord).Nous portons cette proposition depuis de nombreuses années, mais elle ne recueille pas l'assentiment ni de l'administration, ni des autres représentants des personnels. Ce dispositif existe dans de nombreux départements. Pour nous, il ne ferait que des heureux !

**Les règles du mouvement devraient être adoptées à la prochaine CAPD le 31 janvier.**

**L'administration nous a informé que le Recteur, désormais pilote de l'académie sur le 1<sup>er</sup> degré, souhaite plus que jamais que les règles du mouvement soient harmonisées sur les 4 départements. Nous attendons de voir !**

## 4/ Fiches pratiques : Rémunération au 1<sup>er</sup> février 2012

En téléchargement sur notre site, le nouveau montant des salaires Instits et PE.

Le taux de pension est passé, suite à la réforme des retraites 2010, à 8,39% pour un alignement progressif avec le privé

La cotisation MGEN est de 2.97% pour les plus de 30 ans et 2 ,38% pour les moins de 30 ans

Rappel : le point d'indice est gelé depuis le 01/07/2010 et se monte en brut à 55,5635€ (net : 4,6303%)

Tout sur votre rémunération > <http://www.se-unsas.org/spip.php?article229>

Les adhérents du SE peuvent obtenir un calcul précis de leur situation dans [l'espace réservé aux adhérents](#). La fiche de paye présentée intègre les éventuelles bonifications indiciaires, les indemnités...



# Enseignants de l'Unsa

Un syndicat de la maternelle au lycée

AED/AVS

Agrégés

ASH

Certifiés

COP

CPE

EPS

Formateurs

PE

PEGC

PLP

Profs contractuels

### Vos contacts au Se-UNSA :

#### 1er degré :

Aline GEERAERTS / 06 14 25 31 19

Jean-Michel ALAVOINE / 06 14 25 30 61

Benoît FOLB / 06 14 25 29 64

#### 2<sup>nd</sup> degré :

Philippe GARET / 06 14 25 30 00 / Lycées Collèges

Patrice BARTHELEMY / 06 14 25 29 58 /

Enseignement PRO



*Je ne reste pas isolé, j'adhère !*

> <http://sections.se-unsas.org/51/spip.php?article6>

Contactez-nous.

*L'adhésion se fait pour l'année scolaire. Il est encore temps bien sûr !*

*Pour se désinscrire de la lettre électronique, envoyez un simple mail en retour avec la mention « désabonnement ».*